



## Changement de statut etudiant - salarié

Par **marwa920**, le **28/06/2012 à 20:48**

Bonjour,

Je suis étudiante en France dans de domaine de la comptabilité et de la gestion depuis la rentrée de 2004.

J'ai obtenu ma licence en comptabilité en 2010, et depuis je prépare mon Master en alternance ( contrat d'apprentissage)

J'arrive aujourd'hui à la fin de mes études et j'aimerais savoir s'il est possible pour moi de demander le changement de statut même si je n'ai pas validé l'intégralité des matières de mon master.

il s'agit d'une formation où il est d'usage au bout de deux ans d'études de travailler et de passer les UV restantes en candidat libre.

je tiens à préciser que je réside en France depuis bientôt 8 ans et que j'ai effectué l'ensemble de ma scolarité jusqu'au bac au Maroc mais dans un lycée français.

Merci d'avance

Cordialement

Par **Nicole29**, le **30/06/2012 à 01:04**

Bonjour,

Il faut que vous trouviez une promesse d'embauche premièrement, ensuite, le Maroc n'a pas de loi bilatéral comme l'Algérie je crois bien. De toute façon, pour les étudiants c'est 15 ans de

présence, 10 ans pour algériens, pour pouvoir obtenir une carte, mais ceci est pour une régularisation, je ne pense pas que ce soit votre cas. Pour les études dans un lycée français, ça ne compte pas. Il faut juste que vous trouvez une entreprise qui veut vous embaucher, pour pouvoir effectuer un changement de statut, et bien sûr l'entreprise doit aussi respecter certaines règles, comme le fait d'informer la Préfecture pourquoi l'entreprise vous veut absolument, pourquoi pas un français...